

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2025
Régulièrement convoqué le mardi 10 juin 2025

Le lundi 16 juin 2025 à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) :

M. Julien CORNILLET, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Eric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE, M. Julien DECORTE, M. Dorian PLUMEL, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Vanessa VIAU, M. Jacques ROCCI, M. Norbert GRAVES, M. Nicolas DELOLY, Mme Catherine MATSAERT, M. Vincent CROMBEZ, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, M. Laurent MILAZZO, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, M. François COUTOS-THEVENOT

Pouvoirs :

Mme Fabienne MENOVAR (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à Mme Vanessa VIAU), Mme Demet YÉDILI (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Anne BELLE (pouvoir à M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Florence VINENT (pouvoir à M. Chérif HEROUM), M. Vincent PERROUX (pouvoir à M. Julien DECORTE), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir à Mme Pauline CABANE), M. Corentin CATELLA (pouvoir à Mme Sylvie VERCHÈRE), Mme Saméa DUBOS (pouvoir à Mme Ghislaine SAVIN), M. Laurent LANFRAY (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. François COUTOS-THEVENOT)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MAGNANON

2025_06_100 _ ADHÉSION AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE - MODALITÉS ET TARIFS

M. Cyril MANIN, Septième Adjoint, Rapporteur, expose à l'assemblée :

À ce jour, plus de 200 associations sont adhérentes au Service « Vie Associative » de la Ville de Montélimar.

À ce titre, et conformément à la délibération du 4 mars 2019 « Recueil des tarifs », elles bénéficient des prestations suivantes :



Mairie de Montélimar - Hôtel de ville - BP 279 - 26216 MONTÉLIMAR CEDEX - www.montelimar.fr

- service de photocopie (noir et blanc) ;
- travaux de secrétariat ;
- service de reliure ;
- obtention de badge d'accès à la Maison des Services Publics.

Il convient cependant de mentionner que les travaux de secrétariat et de reliure ne sont plus pratiqués depuis plusieurs années.

En outre, la domiciliation et la mise à disposition d'une boîte aux lettres à la Maison des Services Publics n'apparaissent pas dans la liste des prestations ci-dessus, bien qu'elles soient effectivement proposées.

Enfin, à compter du 1er juillet 2025, le Service de Reprographie de l'Hôtel de Ville cessera son activité. Afin de ne pas entraver la bonne marche des missions quotidiennes des associations, il sera alors possible d'effectuer des travaux de photocopie plus diversifiés à la Maison des Services Publics, au sein du Service Vie Associative.

En vue d'actualiser les modalités d'adhésion au Service « Vie Associative », une nouvelle formule des prestations incluses est proposée en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-

29,

Vu l'annexe « Adhésion au Service Vie Associative – Modalités et tarifs », ci-jointe.

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

D'APPROUVER les nouvelles modalités d'adhésion au Service Vie Associative telles que mentionnées dans l'annexe jointe.

DE CHARGER monsieur le Maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
POUR EXPEDITION CONFORME**
Fait en Mairie,

La Secrétaire de séance,



Julien CORNILLET
Maire de Montélimar
24 juin 2025

Marie-Christine MAGNANON
Adjointe, déléguée
Environnement,
Développement durable et
Démocratie locale
25 juin 2025

Annexe à la délibération

« Adhésion au Service Vie Associative – Modalités et tarifs »

ADHÉSION AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE	
Forfait annuel	18,20 €
Prestations incluses dans l'adhésion	
Un accès au photocopieur du Service Vie Associative <i>(Quota maximal de 4 000 copies/an)</i>	Format A4 noir et blanc : 0,20 €/recto simple Format A4 noir et blanc : 0,40 €/recto-verso Format A3 noir et blanc : 0,30 €/recto Format A3 noir et blanc : 0,60 €/recto-verso Format A4 couleur : 0,40 €/recto simple Format A4 couleur : 0,80 €/recto-verso Format A3 couleur : 0,60 €/recto Format A3 couleur : 1,20 €/recto-verso
Des badges d'accès à la Maison des Services Publics <i>(3 badges maximum par association, uniquement dans le cadre de la signature d'une convention annuelle de mise à disposition d'un local de la Maison des Services Publics)</i>	8,00 €/badge
Des doubles de clés des bureaux occupés* et/ou des boîtes aux lettres mises à disposition <i>(*Uniquement dans le cadre de la signature d'une convention annuelle de mise à disposition d'un local géré par le Service Vie Associative)</i>	5,00 €/clé
Une domiciliation et la mise à disposition d'une boîte aux lettres à la Maison des Services Publics	Gratuit
Un accès au Portail Associatif en ligne	Gratuit
Une visibilité dans l'annuaire associatif en ligne	Gratuit
Une invitation annuelle au Forum des Associations et autres événements organisés par la Collectivité à destination des associations	Gratuit